

INFOLETTRE – JUIN 2019

MATIÈRES RÉSIDUELLES - RAPPEL IMPORTANT

RECYCLAGE:

Il est possible de déposer en bordure d'un bac roulant, des boîtes de carton démantelées disposées dans une boîte de carton non démantelée, à condition que ces boîtes ainsi que celle qui les contient, n'excèdent pas 0,5 m/1 pied et 5 pouces en largeur, en hauteur et en longueur.

*****Le responsable de la collecte se réserve le droit de refuser le ramassage de vos matières recyclables si elles ne respectent pas le règlement*****

COMPOST:

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des sacs de plastique dans votre bac de compost, même si ceux-ci sont dit compostables ou biodégradables. Optez plutôt pour des sacs de papier ou pour un des multiples trucs présentés dans le guide qui fût transmis lors de la livraison des bacs.

Aussi, il est important que votre loquet soit débarré lorsque votre bac est aux abords de la rue.

RÉSIDUS VERTS:

Un maximum de 3 sacs est accepté au côté de votre bac brun, et ce, tout au long de l'année. Durant les périodes de nettoyage de terrain, soit au printemps et à l'automne, des collectes de résidus verts ont été planifiées. Consultez le calendrier municipal pour avoir les dates exactes.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

8 juillet secteur rural

9 juillet secteur urbain

Vos encombrants peuvent être déposés à partir de 16h la veille de la collecte et être en bordure de la route avant 7h00 le matin du ramassage et ce qui ne sera pas ramassé doit être enlevé au plus tard à 16h, le lendemain de la journée prévue de collecte.

Vos encombrants devront être séparés des ordures régulières et non empilés. Un maximum de 10 items est autorisé par logement.

Encombrants acceptés: électroménagers / meubles / matelas / sanitaires (toilette, bain, lavabo).



OFFRE D'EMPLOI

La municipalité de Papineauville est à la recherche de personnes énergiques, aimant travailler en équipe, ayant le goût de relever des défis et de se joindre à une équipe dynamique dans le domaine de la protection incendie pour occuper un poste de pompier à temps partiel.

Consultez toutes les informations relatives à cette offre sur notre site web ou notre page Facebook.

EAU POTABLE

N'oubliez pas les règles prévues relativement à l'utilisation de l'eau potable.

Il est interdit d'effectuer le nettoyage d'entrée de véhicules, entre autre!

Consultez le règlement complet sur notre site internet ou obtenez une copie en communiquant avec nous.



ENTRETIEN DES TERRAINS

Les terrains doivent être bien entretenus et la hauteur des herbes ne doit jamais dépasser 20 cm/7,8 pouces.

Également, selon le règlement 2018-005, sous le chapitre III, adopté par le conseil municipal, toute propriété adjacente à une voie de circulation doit être entretenue jusqu'à la rue.

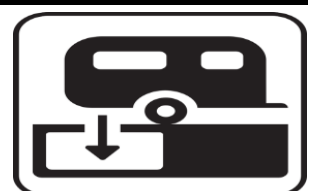
La municipalité n'entretiendra plus la végétation en bordure de la route adjacente à votre propriété.

C'est une question de respect pour vos voisins et un moyen de contrôler la propagation du feu en cas de sécheresse.

STATION DE VIDANGE POUR VR

Une nouvelle station de vidange pour les VR a été installée au 286, rue Laval.

Une enseigne a été installée à cet effet.



*****IMPORTANT*** FERMETURE TEMPORAIRE ET DÉMÉNAGEMENT**

Chers clients de la S.A.A.Q. de Papineauville,

Veillez prendre note que notre bureau sera fermé du 24 au 28 juin 2019, inclusivement.

Nous reprendrons le service le mardi 02 juillet à compter de 8h30 dans nos nouveaux locaux de Services Québec, situé au 365, rue Papineau à Papineauville. Le no. de téléphone est le 819-427-6878.

Pour toutes transactions, vous pouvez vous rendre dans les bureaux de Buckingham situé au 116, rue Maclaren Est ou à Lachute au 505, avenue Béthany.

Pour informations, communiquez au 1-800-361-7620

Espérant vous revoir bientôt !

L'équipe du B.V.A. de Papineauville

RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION INCENDIE

N'oubliez pas que la réglementation incendie a été modifiée et que désormais, seuls les foyers extérieurs munis de pare étincelles sont autorisés.

Rappelez-vous qu'il est interdit de brûler feuilles, gazon, papier, bois de construction.

Le règlement complet est disponible sur notre site internet.

FERMETURE DE LA RUE MAJOR CÔTÉ EST

Soyez informé que l'accès à l'Est de la rue Major sera complètement fermé à la circulation à compter du 8 juillet prochain. Des blocs de béton seront installés pour en bloquer l'accès.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous avez récemment emménagé dans notre belle municipalité? Vous vous apprêtez à découvrir une municipalité connue pour ses parcs, ses paysages naturels, et par une qualité d'eau exceptionnelle. La municipalité de Papineauville trouve son charme dans la combinaison de tous ces éléments. La variété des activités et des services offerts permet de répondre aux besoins et aux goûts de tout le monde et fait de Papineauville une destination de choix pour tous ceux qui cherchent un milieu de vie paisible et actif dans un cadre champêtre.

La trousse de bienvenue est un guide visant à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants dans notre municipalité. Elle est remise aux nouveaux propriétaires et elle est disponible, à nos bureaux, pour les nouveaux locataires.

REMERCIEMENT - INONDATIONS 2019

La municipalité de Papineauville tient à remercier les nombreux bénévoles, tous les employés municipaux et les pompiers qui ont donné de leur temps lors des inondations 2019 ainsi que lors de la corvée de nettoyage.

SOCCER

Message important à ne pas oublier lors des pratiques ainsi que des parties:

- Ce sont des enfants.
- C'est un jeu.
- Les entraîneurs donnent de leur temps bénévolement.
- Les arbitres sont humains.
- Ce n'est pas une ligue professionnelle.

CARTE D'ACCÈS À 50%

La municipalité de Papineauville, en partenariat avec le parc de Plaisance, est fière de vous informer qu'à compter du 1^{er} mai 2019, les résidents de Papineauville peuvent se procurer une carte annuelle ou réseau d'accès à 50%.

Vous devez vous présenter à l'accueil du Parc de Plaisance avec une preuve de résidence.

ACTIVITÉS À VENIR

Spectacle sur la scène extérieure: tous les mercredi à compter du 19 juin

Activités de la Fête Nationale: 23-24 juin

Course de bateaux dragon au profit de la maison Le Monarque: 10 août

Festival country de Papineauville: 14-18 août

Épluchette de maïs de la corporation des loisirs et course de boîte à savon : 25 août

Rendez-Vous des Arts: 23-25 août

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL, C'EST UN OUTIL INDISPENSABLE. IL EST AUSSI EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.